

Kerdavy (Kerdauid)

Ce village se situe à environ 5 km au nord du bourg. Il s'est bien développé en raison de sa proximité avec AURAY (anciennement BRECH) et la voie rapide Vannes-Lorient, mais conserve encore quelques vieilles fermes. Il est aussi à moins de 500 mètres d'une carrière de pierre au sud, de la rivière d'Auray et de la chapelle de Lomarec à l'est, du mausolée de Cadoudal au nord. Plusieurs familles y ont vécu plus ou moins longtemps : BURGUIN, LE GRAND, LAURENT.



Venant de Léaulet en BRECH, Henri BURGUIN et Marguerite BERNARD seraient les parents de Perrine (n°409). Celle-ci épouse en 1704 Jean BAUDET (n°408) de Coétjégu en PLUMERGAT, lieu de la noce et du futur domicile. Dans ce cas, elle a pour frère Nicolas, né le 25 mars 1683 à Kerdavy, filleul de Nicolas LE ROHELLEC et Vincente BURGUIN. Elle a aussi une sœur prénommée Laurence. Dans les années 1740, les BAUDET possèdent encore des terres d'héritages à Kerdavy.

-oOo-

Venant du bourg et du proche village de Lomarec, Olivier LE GRAND et Laurence LAURENT (n°758-759) s'installent à Kerdavy après leur mariage en 1674. Il y naît leur fille Marie le 16 mai 1678, puis une autre Marie (n°379) le 22 décembre 1680. La première meurt sans doute en décembre 1684. Orpheline, Marie a pour tuteur son oncle Mathieu GOUZERH de Lomarec. En mai 1696, elle épouse à St Gildas d'AURAY Louis LE LUCH (n°378), du village Luch en la dite paroisse, où le couple reste quelques années. Marie est préalablement décrétée de justice à Quer, et doit obtenir une dot de 360L de la part de son tuteur.

-oOo-

En mars 1688, un autre oncle de Marie LE GRAND, François LAURENT (n°770) de Lomarec acquiert pour 660L des consorts PHILIPPE les édifices d'une tenue à Kerdavy, à domaine congéable sous la seigneurie de Rosnarho. Il ne s'installe pas avant le mois d'octobre avec sa femme Marie CAILLOCE (n°771). L'exploitation comprend une grande maison de 20 m de long avec cinq pièces, dont une étable, et un cardy (buron) de 7 m 30 sur la rue batterie. Sur 13 parcelles, six sont des labeurs, trois des jardins, deux des prés et deux des landes. L'ensemble est assez boisé, avec aussi de nombreux arbres fruitiers. Les rentes annuelles s'élèvent à 5 perrées de froment, 5 perrées de seigle, 1 perrée ½ d'avoine, 7L 10s en argent, deux chapons et un chevreau. En juillet 1693, le bail est renouvelé. Mais peu après, François LAURENT s'installe au manoir de Rosnarho, distant de près de 3 km. Comme il ne peut travailler toutes les terres, il néglige l'entretien de Kerdavy. Des passées de terrasses et barrasses, des portes, des fenêtres, la couverture de paille, les édifices de la rue batterie tombent en ruine. En février 1701, un an et demi avant l'échéance de juillet 1702, le bail est donc attribué à René LE ROL, laboureur de Kerdreven, avec 195L de nouveauté. Exceptionnellement, il n'y a pas de congément. Toutes les transactions s'effectuent devant un notaire, moins coûteux qu'une action en justice. Pourtant, de nombreuses conditions sont exigées entre les parties le 11 juillet. René LE ROL doit payer 75L de restitution partielle des nouveautés de son prédécesseur, du fait que celui-ci libère plus tôt la tenue. François LAURENT peut toutefois continuer l'exploitation des terres jusqu'au 29 août, car sa ferme est transformée en sous-ferme par subrogation. Il doit cependant réparer les édifices et ensemercer un journal de terre en compensation des droits de stus et engrais. De son côté, René LE ROL peut utiliser les marnies dans les landes. Un mois

plus tard, les deux parties participent conjointement au prisage de la tenue, dont le montant s'élève à 1129L 10s, soit une belle plus-value en seulement 13 ans. Le remboursement s'effectue néanmoins sans problème le 25 août.

B1498 f°29 - Sénéchaussée d'Auray - 31/03/1688

Congément

François LAURENT acquiert la moitié des édifices d'une tenue à Kerdavy en CRACH, sous la seigneurie de Rosnarho, de Julien et Jacques PHILIPPE, vendeurs, pour la somme de 660L, selon l'acte du 18/08/1687 devant GEOFFROY, NR.

6E2083 - Minutes Jacques HENRY - 25/02/1701

Témoins

- NH René LE BRETON, sieur de Beauregard, d'AURAY, agissant pour messire François DE LA BOURDONNAYE, chevalier sgr de Liré, La Trevellière, Kermadio, Rosnarho, Beaumer...
- René LE ROL, homme de labour de Kerdreven en CRACH.

Bail

René LE ROL obtient sur une tenue à Kerdavy en CRACH un bail à domaine congéable, usement de Brouerec, de 9 ans à commencer le 02/07/1702, fin du précédent bail du 02/07/1693, actuellement à François LAURENT. Il est dû de rente chaque 29 août : 5 perrées de froment rouge, 5 perrées de seigle, 1 perrée ½ d'avoine mesure d'Auray, 7L 10s en argent, 2 chapons et 1 chevreau, corvées et obéissance, sujet à cour et moulin. Les édifices seront à payer à François LAURENT par prisage. De nouvelles constructions ne sont pas autorisées. Il sera payé de nouveauté 195L, dont 100L à régler le 15/03 et 95L le 29/08.

6E2084 - Minutes Jacques HENRY - 11/07/1701

Témoins

- François LAURENT x Marie CAILLOCE, demeurant au manoir noble de Rosnarho en CRACH.
- René LE ROL de Kerdreven en CRACH.

Biens

La moitié distincte et séparée des édifices et droits de labourages sur le fond d'une tenue à Kerdavy en CRACH, à domaine congéable sous monsieur de la BOURDONNAYE de LIRE à cause de sa seigneurie de Rosnarho.

Subrogation

René LE ROL acquiert par subrogation des LAURENT les dits biens selon la somme du prisage qui sera fait d'ici un mois aux frais dudit LE ROL par Me Jacques LE MALLIAUD et un autre priseur. Mais dès à présent, les parties estiment que les biens peuvent valoir 900L. La somme sera payée aux LAURENT dans les 8 jours suivant le prisage. Les LAURENT subrogent le dit LE ROL au temps qui reste à échoir de l'acte de contrat de ferme des dits biens et compris la restitution des nouveautés payées par les LAURENT, moyennant la somme de 75L qui sera payée par René LE ROL au même terme que ci-dessus. Les LAURENT jouiront ainsi de leur sous-ferme jusqu'au 29/08/1701, mais néanmoins le dit LE ROL pourra faire et charroyer les marnies dans les landes dès à présent. Les LAURENT paieront au 29/08/1701 les rentes foncières et toutes autres charges, et en libérer le dit LE ROL. Levant ledit prisage, ils pourront mettre des passées de terrasses et barasseaux dans les logis MOUES, cardy ARDELAIRE, et le TY CREU PERRES GUEGAN, mettre des portes et fenêtres ou il en manque, même sur le cardy ARDELAIRE, réparer les couvertures de pailles, et deux journées de maçon à réparer les édifices sur la rue batterie, réservant les parties leur droit de revue. A la semaison prochaine, pour les droits de stus et engrais, ils ensemeront un journal de terres à labour de la dite demi-tenue, dans la pièce qu'ils voudront.

6E2084 - Minutes Jacques HENRY - 11/08/1701

Prisage et mesurage à Kerdavy en CRACH

Moitié distincte et séparée d'une tenue vêtue à Kerdavy, à domaine congéable sous la seigneurie de Kermadio, à la requête de René LE ROL et François LAURENT en exécution de l'acte de subrogation de conventionnel du 11/07/1701 passé devant les notaires de cette cour.

Bâtiments (817L 10s)

Un cour de logement couvert de paille TY TAN CAMBRE ER CREU à 2 longères de 61,5p de long et 8p de haut fondements compris, 3 pignons et 1 aras de 16p de large. Le cour de logement avec toutes ses espèces éligements et couverture de paille 651L 10s

Un buron sur la rue batterie, aussi couvert de paille, à 2 longères de 22p de long et 7p de haut fondements compris, à 2 pignons de 12,3 p de large 166L

Parcelles (169C d'édifices - 312L)

2C de mur sur la rue batterie 16L 10s

1C de talus sur le courtil LIORCH ER LEURE, avec des fruitiers et des bois 3L

1C de talus et fossés sur le courtil LIORCH ER FOURN, avec des fruitiers, des bois et du foin 31L

Crach

20,5 C de fossés la pièce de labour et pâture ER GENNES, avec des bois et buailles	35L	
3C ¼ de fossés sur la portion de la parcelle de terre TAL ER GROIX, avec des bois	6L	
14C de fossés sur une portion de pièce de terre sous labour à lever ER PEN LAHEU vers le sud, avec des bois et buailles	28L	
19C de fossés sur la portion de pièce de terre à labour à lever ER PEN LAHEU vers le nord, avec des bois et buailles	28L	10s
28C de fossés sur la portion et parcelle de lande PARCQ ER LAN TAL KERBOUARN, avec buailles	24L	
10C de fossés sur la portion de pièce de terre à labour ER GRIBENEL, avec des bois	15L	
23 C de fossés sur le pré PRAT FOURN, avec des bois	50L	
12 C de fossés sur la portion du parc sous lande ER HOUERET, avec des bois et buailles	21L	
3C ½ de fossés et murets sur la portion de courtil PEN ER LIORCH, avec des bois et fruitiers	4L	10s
13C 1/3 de fossés sur la portion de labour PARC ER LANEU, avec des bois	19L	10s
18C de fossés sur le pré PELEN ER AULT, avec des bois et fruitiers	30L	
<i>Total général : 1129L 10s</i>		

6E2084 - Minutes Jacques HENRY - 25/08/1701

Témoins

- François LAURENT x Marie CAILLOCE, demeurant au manoir noble de Rosnarho en CRACH.
- René LE ROL de Kerdreven en CRACH.

Quittance

Suite à l'acte de subrogation du 11/07/1701 et au prisage du 11/08/1701, les LAURENT reçoivent de René LE ROL la somme de 1129L 10s, dont quittance, ainsi que celle de 75L, dont quittance aussi.